

Le DMP verra le jour cet automne

L'année zéro, six ans après

PORTÉ les fonds baptismaux en août 2004, dans le cadre de la réforme de l'assurance-maladie de Philippe Douste-Blazy, le DMP (dossier médical personnel) va peut-être commencer à connaître cette année, six ans plus tard donc, un début d'existence. La gestation aura été un peu plus longue que prévu...

Au départ, le DMP était supposé être généralisé au plus tard fin 2007. Pour ce faire, avait été créé le GIP-DMP, chargé de mettre en œuvre cet outil nouveau dont l'ensemble des syndicats libéraux avait salué la naissance – à l'exception notoire de MG-France dont le patron avait à l'époque souligné qu'avant de se lancer dans cette aventure, il aurait convenu de commencer par améliorer l'échange des données entre professionnels de santé.

Le calendrier initial était très ambitieux et volontariste. Août 2004 : publication au « JO » de la loi relative à l'assurance-maladie. Novembre 2004 : élaboration du cahier des charges du DMP. Début 2005 : lancement de l'appel d'offres auprès des industriels et publication du décret sur l'identifiant santé. Deuxième semestre de 2005 : expérimentation du DMP sur les patients en affection de longue durée ou dans des régions pilotes. 1er juillet 2007 au plus tard : le DMP est généralisé à la France entière.

Mais très vite, ce beau schéma s'est heurté au principe de réalité, et le DMP s'est trouvé confronté à des difficultés liées à son environnement : systèmes d'information non communicants, développement insuffisant des systèmes d'information de production de soins à l'hôpital, organisation des soins cloisonnée, offre industrielle dispersée et non cohérente, gouvernance éclatée sous la forme d'acteurs multiples dont les périmètres d'intervention comportaient des zones d'adhérence importantes... Les problèmes se sont accumulés, contraignant le gouvernement à revoir totalement sa copie.

En avril 2008, le rapport Gagneux proposait une remise à plat complète du processus, et estimait que la généralisation du DMP prendra « *une décennie ou deux* ». On était loin de l'optimisme béat du commencement. En novembre 2008, Jean-Yves Robin était nommé directeur du GIP-DMP en remplacement de Jacques Sauret. En septembre 2009 était créé l'ASIP-Santé (Agence des systèmes d'information partagés de santé), qui regroupe en son sein le GIP-DMP, le GIP-CPS, et la partie interopérabilité du Groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier (GMSIH).

La nouvelle direction, tirant les conséquences des erreurs du passé, a une vision plus lucide du développement du DMP, et se veut plus prudente. Elle vient de choisir le groupement Atos Origin et La Poste pour héberger les futurs dossiers, et si elle compte bien ouvrir les premiers DMP vers la fin de 2010 (date à laquelle la capacité d'hébergement offerte par Atos Origin et La Poste devra être de cinq millions), Jean-Yves Robin évite soigneusement de s'engager sur un calendrier précis. 2010 sera sans doute enfin l'année zéro du déploiement du DMP, mais bien malin qui pourrait dire quand il sera vraiment généralisé.

HENRI DE SAINT ROMAN

Le Quotidien du Médecin du : 30/03/2010